LA FABRIQUE DU COMEDIEN. Aurélia Aubert
5, rue du Helder 75009 Paris. 01 77 18 47 68 / 06 68 17 88 06
lafabriqueducomedien@yahoo.fr / www.stage-theatre.com
N° SIRET : 44337166100044

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES COURS DE THEATRE ADULTES AMATEURS
COURS DE THEATRE LE MARDI MATIN ET LE MARDI APRES-MIDI 2024 et 2025
CGV établies le 1er janvier 2024

1. Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées «CGV», sont conclues entre : La Fabrique du Comédien, dont le siège social est situé au 5 rue du Helder 75009 Paris et entre toute personne physique s'étant inscrite à l'un ou plusieurs des cours de théâtre dispensés par La Fabrique du Comédien (le mardi de 10h à 13h ou le mardi de 14h à 17h), ci-après dénommée «l'élève».

2. Les tarifs des cours sont indiqués sur chaque page d'information correspondante au cours en question, sur le site internet de La Fabrique du Comédien.

3. L'élève s'engage à respecter ces CGV tout au long de l'année.

4. Les cours débutent à l'heure. Les professeurs ainsi que les autres élèves comptent sur la présence régulière de chacun en cours. L'élève devra téléphoner, envoyer un e-mail ou envoyer un sms à La Fabrique du Comédien pour prévenir en cas d'absence ou de retard.

5. L'élève s'engage à ne pas fumer et à ne pas manger dans les salles où ont lieu les cours.

6. Les inscriptions se font toute l'année en fonction des places disponibles. L'âge minimum requis est de 18 ans.

7. Tout changement d'informations personnelles de l'élève devra être signalé par écrit.

8. La Fabrique du Comédien se réserve le droit : d'annuler un cours hebdomadaire annuel (et s'engage à rembourser les séances restantes, non consommées), de reporter une séance (et s'engage à en informer les participants au moins 7 jours au préalable), d'annuler une séance (et s'engage soit à la rembourser, soit à la substituer par une autre séance), de changer les lieux des cours, de remplacer un professeur ou de modifier le contenu des cours durant l'année pour une ou plusieurs séances (aucun remboursement ne pourra être demandé). Aucun dédommagement ne pourra être réalisé. Les représentations de fin d'année ne sont pas un engagement contractuel.

9. Seul le (la) professeur de théâtre est autorisé(e) à posséder la clé de la salle où a lieu le cours de théâtre et à ouvrir la salle. Si toutefois un élève est en possession de cette clé (sans aucune autorisation du professeur) et la perd, il devra rembourser le coût de la fabrication de son double.

10. La Direction se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression et à l'équilibre de son groupe ou à la bonne ambiance des cours, et aucun remboursement en pourra alors être effectué.

11. L'inscription sera validée par la direction de La Fabrique du Comédien dès que le dossier de l'élève sera complet, à savoir : la fiche d'inscription dûment complétée et signée, et le paiement annuel. Si l'élève souhaite payer en un maximum de trois fois, le règlement devra se faire par chèque, les trois chèques devant être remis lors de l'inscription. Tout dossier incomplet annule l'inscription et libère la place.

12. Toute année commencée est due dans son intégralité, et le non-paiement des cours entraîne leur suspension immédiate.

13. Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, de désistement, d'abandon, de démission, de problèmes de santé, de problèmes familiaux, de déménagement, de mutation professionnelle ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours. En cas de paiement en plusieurs fois, les chèques restants seront encaissés le jour même de l'arrêt de l'élève.

14. En cas de paiement par chèque, si au moment de l'encaissement celui-ci n'est pas approvisionné, l'élève devra rembourser les frais bancaires incombés à La Fabrique du Comédien et régler le montant du chèque en espèces dans les 7 jours.

15. La Fabrique du Comédien décline toutes responsabilités en cas de vol, de détérioration ou d'oubli dans les salles des cours et les théâtres des représentations, de tout objet personnel de valeur ou non. L'accès aux salles est interdit à toute personne étrangère à la Fabrique du Comédien, et aux élèves en dehors des horaires des cours. Les cours se déroulent à huis clos.

16. L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des diverses manifestations de La Fabrique du Comédien (exemples : spectacle de fin d'année, conférences...).

17. L'élève reconnaît être en bonne santé et apte à la pratique du théâtre au moment de l'inscription. C'est à dire que son corps (mais aussi sa voix et sa respiration) ne le freine pas pour pratiquer cette activité. Il doit pouvoir se mouvoir aisément sur scène et se faire entendre. Chaque élève s'engage à signaler par écrit (courriel) à la Fabrique du Comédien tout problème de santé. Chaque élève est libre de participer ou non aux exercices proposés par le professeur de théâtre, il n'y a aucune obligation.

18. La Fabrique du Comédien se réserve le droit de procéder à l'annulation d'une formation en cas d'effectif insuffisant. Dans ce cas, la direction proposera à l'élève concerné soit de participer à un autre cours de La Fabrique du Comédien, soit un remboursement si aucune autre solution n'est possible.

19. La Fabrique du Comédien s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, sa responsabilité ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au contrat à un cas de force majeure (désastres naturels, incendies, attentats, grèves générales, pandémies, etc), telle que définie par la jurisprudence française ou à un attentat, ou en cas d'accident grave du professeur de théâtre le jour même de la séance de théâtre. De même, la responsabilité de La Fabrique du Comédien ne saurait être engagée lors de la commande en ligne pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

20. Des collations peuvent être organisées lors d'un cours de théâtre pour fêter un quelconque évènement. Dans le cas où le ou les professeurs de théâtre amèneraient des boissons, gâteaux ou autres, ils ne seront, dans tous les cas, pas encore ouverts et auront une date de péremption bien supérieure à la date du jour. La Fabrique du Comédien décline toutes responsabilités en cas d'intoxication alimentaire.

21. Si un participant venait à tomber malade, La Fabrique du Comédien ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une quelconque contamination. Chaque participant étant responsable de sa propre santé physique et psychologique et de son hygiène.

22. L'élève peut être amené à être filmé ou à être pris en photo dans le cadre de ses activités au sein de La Fabrique du Comédien. A cet effet, l'élève autorise expressément la Fabrique du Comédien, pour une durée limitée à neuf ans et dans un rayon géographique limité aux pays de l'Union Européenne et aux pays membres de la Francophonie, à faire usage ces photographies et ces vidéos pour les utilisations suivantes : site internet, presse, publicité. En cas de refus, l'élève en informera au préalable La Fabrique du Comédien par écrit. La Fabrique du Comédien s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'élève, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. L'élève confirme par la présente que son autorisation est donnée en connaissance de cause et sans contrepartie financière. Il ne pourra donc prétendre à aucune rémunération du fait de l'utilisation ou diffusion des photos et vidéos réalisées.

23. L'élève autorise La Fabrique du Comédien à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui. Conformément à la loi, les informations recueillies et transmises, dans le cadre de l'inscription des élèves aux cours, peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de La Fabrique du Comédien. La Fabrique du Comédien ne commercialise pas à des tiers les données récoltées. Chaque participant s'engage à lire et accepter la politique de protection des données que l'on peut trouver dans la rubrique « mentions légales ».

24. Sur la fiche d'inscription, les données personnelles telles que le nom, prénom, adresse postale et électronique, date de naissance, numéro de téléphone et autres, seront traitées et stockées conformément aux principes énoncés par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

25. La Fabrique du Comédien n'achète et ne rembourse aucun élément de décors, costumes, coiffures, maquillages, accessoires, lié aux besoins des élèves pour les représentations de fin d'année.

26. Les cours sont évidemment suspendus pendant les jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires de la zone dont fait partie Paris.

27. Par mesure de respect vis à vis des autres participant(e)s du groupe, chaque élève s'engage à renoncer à tout enregistrement vidéo, audio et visuel (photo) de sa part, pendant les heures de cours, à l'intérieur des salles de travail.

28. Aucun animal n'est autorisé dans la salle où se déroule les cours de théâtre. Si le ou la participant.e vient avec son animal de compagnie lors du cours de théâtre et n'avait pas prévu un mode de garde, il ne pourra pas participer au cours tant que son animal ne sera pas gardé. Aucune séance de théâtre ne pourra lui être remboursée, même au prorata.

29. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par La Fabrique du Comédien pour assurer les formations ou remis aux élèves constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, il est interdit d'utiliser, de transmettre, reproduire, exploiter ces documents, sans un accord de La Fabrique du Comédien.

30. Les présentes CGV sont expressément agrées et acceptés par l'élève, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.